

Diagnostics Amiante vente, Amiante location, Amiante avant travaux et démolition, Constat des Risques d'Exposition au Plomb, Certificat de superficie, Diagnostic de Performance Energétique individuel / tertiaire / immeuble, Gaz, Electricité, Mérule, Etat des Risques et Pollutions

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence: 37430LIM - 13.06.23

Le 15/06/2023



Bien: Appartement
Adresse: Appartement
43 rue De la loi
87000 LIMOGES

Numéro de lot : C1 Référence Cadastrale : NC

PROPRIETAIRE



DEMANDEUR



Date de visite : 13/06/2023

Opérateur de repérage : CALHAU Mickaël



Diagnostics Amiante vente, Amiante location, Amiante avant travaux et démolition, Constat des Risques d'Exposition au Plomb, Certificat de superficie, Diagnostic de Performance Energétique individuel / tertiaire / immeuble, Gaz, Electricité, Mérule, Etat des Risques et Pollutions

NOTE DE SYNTHESE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° 37430LIM - 13.06.23

Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique

INFORMATIONS GENERALES

Type de bien : Appartement

Nombre de pièces : 3

Etage: 3ème

Adresse : **Appartement**

43 rue De la loi 87000 LIMOGES

Propriétaire : Monsieur

Lot N°: C1

Réf. Cadastrale : NC

Bâti : Oui Mitoyenneté : Oui

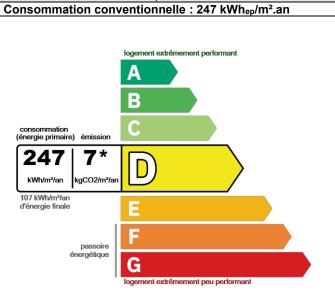
Date de construction : Antérieur au 1er janvier 1949

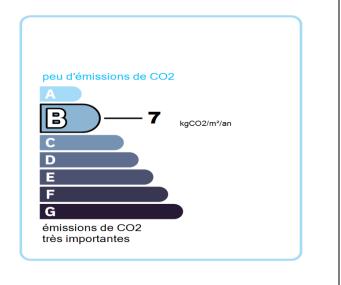
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 7 kg_{eqCO2}/m².an





Note de Synthèse

CONSTAT AMIANTE

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

DIAGNOSTIC ELECTRICITE

L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Superficie totale :

72,49 m²

EXPOSITION AU PLOMB

Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.

diagnostic de performance énergétique (logement)

n°: 2387E1990561M établi le: 15/06/2023 valable jusqu'au: 14/06/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performanceenergetique-dpe



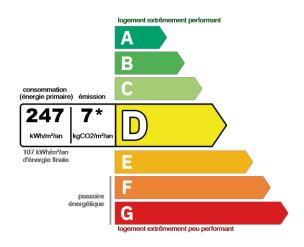
adresse : 43 rue De la loi, 87000 LIMOGES / étage: 3ème - N° lot: C1

type de bien : Appartement année de construction : 1949 surface habitable: 72,49 m²

propriétaire :

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.





Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 578 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 2997 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges Voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **1 123 €** et **1 519 €** par an

Prix movens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie? voir p.3

Informations diagnostiqueur

CABEX

61 Allée de Faugeras 87100 LIMOGES diagnostiqueur: Mickaël CALHAU

tel: 05 55 48 99 35

email: expertises.cabex@gmail.com n° de certification : DTI / 2006-010 organisme de certification : SOCOTEC

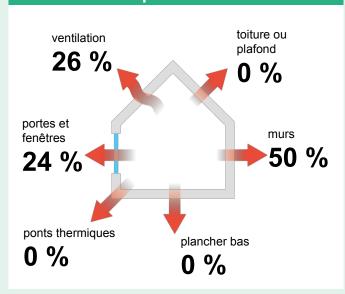




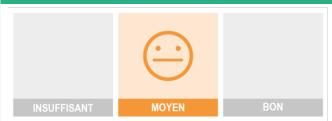
CERTIFICATION FRANCE

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE: Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestation ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Constacts » de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

Schéma des déperditions de chaleur

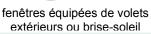


Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :







*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

Montants et consommations annuels d'énergie frais annuels d'énergie consommation d'énergie répartition des dépenses usage (fourchette d'estimation*) (en kWh énergie primaire) 65% chauffage 11820 (5139 éf) Entre 740€ et 1 002€ ♣ électrique eau chaude 27% Entre 300€ et 406€ électrique 4789 (2082 éf) sanitaire 0% refroidissement Entre 20€ et 26€ éclairage **310** (135 éf) électrique auxiliaires 1 008 (438 éf) Entre 63€ et 85€ électrique Entre 1 123€ et 1 519€ par Pour rester dans cette fourchette 17 927 kWh énergie totale pour les

an

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 111,221 par jour.

é.f. \rightarrow énergie finale

usages recensés

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

d'estimation, voir les

recommandations d'usage ci-dessous

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -21,7% sur votre facture soit -189 par an

(7 794 kWh é.f.)

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été ightarrow 28°C

astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée \rightarrow 111,221 /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement

(1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ. 46l consommés en moins par jour,

c'est en moyenne -25% sur votre facture soit -89 €

nar an



- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

^{*} Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue	Vue d'ensemble du logement							
		description	isolation					
murs		Mur 3 Est Pans de bois avec remplissage tout venant donnant sur Extérieur, isolé Mur 4 Sud Pans de bois avec remplissage tout venant donnant sur Circulations communes, non isolé Mur 2 Nord Pans de bois avec remplissage tout venant donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante					
plancher bas		Pas de plancher déperditif						
	toiture / plafond	Pas de plafond déperditif						
portes et fenêtres m Fe		Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture	moyenne					

Vue d'ensemble des équipements

	<u> </u>	•
		description
	chauffage	Convecteur électrique NF*** Electrique installation en 2010, individuel
ъ.	eau chaude sanitaire	Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2020, individuel, production par accumulation
4	ventilation	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
	pilotage	Convecteur électrique NF*** : avec régulation pièce par pièce, intermittence central sans minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien



isolation

Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

p.4

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.



Les travaux essentiels montant estimé : 1800 à 3900 €

lot		description	performance recommandée
	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K
<u> </u>	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K
	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K



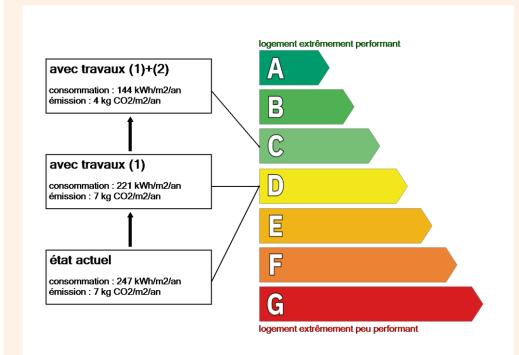
Les travaux à envisager montant estimé : 3800 à 16000 €

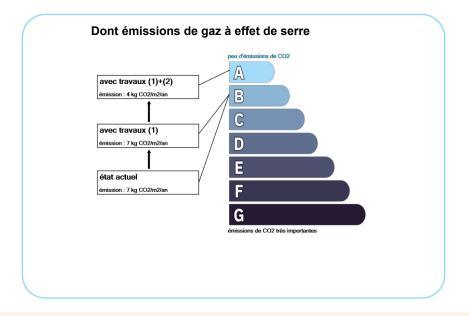
	lot	description	performance recommandée
÷	eau chaude sanitaire	Remplacement par un chauffe eau thermodynamique : Remplacement du chauffe-eau par un chauffe-eau thermodynamique	
4	ventilation	Installer une VMC Hygroréglable type B : Installer une VMC Hygroréglable type B	

DPE diagnostic de performance énergétique	(logement)	p.5 Bis
Commentaire: Néant		

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux









Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par SOCOTEC CERTIFICATION FRANCE ,Tour Pacific Ouest 13 cours Valmy 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Référence du logiciel validé : AnalysImmo DPE 2021 4.1.1

Référence du DPE : 2387E1990561M

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : NC-

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Date de visite du bien : **13/06/2023** Numéro d'immatriculation de la copropriété: Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

	donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Département		*		87 - Haute Vienne
ဟ	Altitude	Altitude		donnée en ligne	280
ités	Type de bien Année de construction Surface habitable du logement		۵	observée ou mesurée	Appartement
<u>a</u>			≈	valeur estimée	1949
énéralité			۵	observée ou mesurée	72,49
g	Nombre de niveaux du logement		P	observée ou mesurée	1
	Hauteur moyenne s	sous plafond	۵	observée ou mesurée	2,9
	donnée d'entrée	_	origi	ne de la donnée	valeur renseignée
		Surface	۵	observée ou mesurée	12,51 m ²
		Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Pans de bois avec remplissage tout venant
		Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Non
	Mur 1 Ouest	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
		Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
		Doublage	ρ	observée ou mesurée	absence de doublage
be		Surface	ρ	observée ou mesurée	16,82 m²
enveloppe		Matériau mur	ρ	observée ou mesurée	Pans de bois avec remplissage tout venant
Ve	M . O.N I	Isolation : oui / non / inconnue	P	observée ou mesurée	Non
en	Mur 2 Nord	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Non
		Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
		Doublage	P	observée ou mesurée	absence de doublage
		Surface	۵	observée ou mesurée	23,44 m²
	Mur 2 Ect	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Pans de bois avec remplissage tout venant
	Mur 3 Est	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Oui
		Epaisseur isolant	۵	observée ou mesurée	10 cm

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origin	ne de la donnée	valeur renseignée
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	۵	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	ρ	observée ou mesurée	21,81 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Pans de bois avec remplissage tout venant
	Isolation : oui / non / inconnue	\wp	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Non
W . 40 4	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
Mur 4 Sud	Type de local non chauffé adjacent	ρ	observée ou mesurée	Circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	ρ	observée ou mesurée	21,81 m²
	Surface Aue	ρ	observée ou mesurée	32,9 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	Ð	document fourni	Non
	Doublage	ρ	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	ρ	observée ou mesurée	72,49 m²
	Туре	ρ	observée ou mesurée	Bois sous solives bois
Plafond 1	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	ρ	observée ou mesurée	Local chauffé
	Surface	ρ	observée ou mesurée	72,49 m²
	Type de plancher bas	ρ	observée ou mesurée	Bois sur solives bois
Plancher 1	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	۵	observée ou mesurée	Local chauffé
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	2,56 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	ρ	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	۵	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 1	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Ouest
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	5,38 m²
Fenêtre 2	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	16 mm

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origir	ne de la donnée	valeur renseignée
	Présence couche peu émissive	\wp	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	۵	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	P	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	ρ	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Ouest
	Présence de joints	2	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	7,88 m²
	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	۵	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	۵	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 3	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	ρ	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Est
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui

Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée		origir	ne de la donnée	valeur renseignée
		Type d'installation de chauffage	Q	observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
		Type générateur	۵	observée ou mesurée	Convecteur électrique NF***
		Surface chauffée	۵	observée ou mesurée	72,49 m²
		Année d'installation	ρ	observée ou mesurée	2010
		Energie utilisée	ρ	observée ou mesurée	Electricité
	Convecteur	Présence d'une ventouse	۵	observée ou mesurée	Non
	électrique NF***	Présence d'une veilleuse	۵	observée ou mesurée	Non
		Type émetteur	ρ	observée ou mesurée	Convecteur électrique NF***
		Surface chauffée par émetteur	ρ	observée ou mesurée	72,49 m²
		Type de chauffage	ρ	observée ou mesurée	Divisé
(0		Equipement d'intermittence	ρ	observée ou mesurée	Central sans minimum de température
ints		Présence de comptage	ρ	observée ou mesurée	Non
équipements		Type générateur	ρ	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
		Année installation	ρ	observée ou mesurée	2020
		Energie utilisée	ρ	observée ou mesurée	Electricité
, W		Type production ECS	ρ	observée ou mesurée	Individuel
	Chauffe-eau	Isolation du réseau de distribution	ρ	observée ou mesurée	Non
	vertical	Pièces alimentées contiguës	ρ	observée ou mesurée	Oui
		Production en volume habitable	ρ	observée ou mesurée	Oui
		Volume de stockage	ρ	observée ou mesurée	200 L
		Type de ballon	ρ	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
		Catégorie de ballon	ρ	observée ou mesurée	B ou 2 étoiles
		Type de ventilation	ρ	observée ou mesurée	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
	Ventilation	Année installation	<u>ଶ</u>	document fourni	2010
	ventilation	Plusieurs façades exposées	ρ	observée ou mesurée	Non
		Menuiseries avec joints	ρ	observée ou mesurée	Oui



Diagnostics Amiante vente, Amiante location, Amiante avant travaux et démolition, Constat des Risques d'Exposition au Plomb, Certificat de superficie, Diagnostic de Performance Energétique individuel / tertiaire / immeuble, Gaz, Electricité, Mérule, Etat des Risques et Pollutions

Propriété de: Monsieur

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011);

Arrêtés du 12 décembre 2012

INFORMATIONS GENERALES

A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Appartement Escalier: **Habitation (Parties privatives** Cat. du bâtiment : Bâtiment: d'immeuble collectif d'habitation) Porte:

Nombre de Locaux : 3 Etage: 3ème Numéro de Lot : C1 Référence Cadastrale : NC

Date du Permis de Construire : Non Communiquée Appartement 43 rue De la loi Adresse:

A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

87000 LIMOGES

Nom: **Documents** Néant fournis: Adresse:

Moyens mis à Néant disposition: Qualité:

EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N°: 37430LIM - 13.06.23 A Date d'émission du rapport : 15/06/2023 Le repérage a été réalisé le : 15/06/2023

Par: CALHAU Mickaël

N° certificat de qualification : DTI 2006-010

Date d'obtention : 02/07/2020

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par :

SOCOTEC CERTIFICATION FRANCE

Tour Pacific Ouest 13 cours Valmy

92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Date de commande: 13/06/2023

Aucun Accompagnateur:

Laboratoire d'Analyses: **Eurofins Analyse pour le Bâtiment Sud-Ouest**

Chemin des Maures F Adresse laboratoire:

33300 GRADIGNAN

Numéro d'accréditation : 1-5840

AXIS SPECIALITY EUROPE Organisme d'assurance

professionnelle:

SF

Mount Herbert Court, 34

Hupper Mount Street, Dublin Adresse assurance: 2, Ireland AXIS SPECIALITY

EUROPE SE

N° de contrat d'assurance 425E834382809

Date de validité : 31/03/2024



B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise

Date d'établissement du rapport : Fait à LIMOGES le 15/06/2023

Cabinet: CABEX

Nom du responsable : **ROYON Fabien** Nom du diagnostiqueur : **CALHAU Mickaël**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.



C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES	1
DESIGNATION DU BATIMENT	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
SOMMAIRE	3
CONCLUSION(S)	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	4
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION	4
PROGRAMME DE REPERAGE	5
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20)	5
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21)	5
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
RAPPORTS PRECEDENTS	6
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	6
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	7
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR	7
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	7
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS	
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'A 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE)	7
COMMENTAIRES	7
ELEMENTS D'INFORMATION	8
ANNEXE 1 – CROQUIS	9
ATTESTATION(S)	10



D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun



E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER Flocages			
	Faux plafonds		

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois vertic	ales intérieures
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers	s et plafonds
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations	et équipements intérieurs
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides). Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments	s extérieurs
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

Amiante Amiante



CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage: 15/06/2023

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

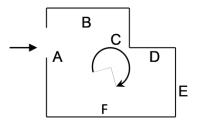
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 - Août 2017 :

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION Local / partie N° Visitée Justification Etage d'immeuble OUI 1 Entrée 3ème Wc OUI 2 3ème 3 Chambre n°1 3ème OUI 4 Couloir 3ème OUI Salle de Bains OUI 5 3ème Chambre n°2 6 3ème OUI Séjour/Cuisine OUI 7 3ème

Amianta Amianta



DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
1	Entrée	3ème	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet flottant
			Plancher	Sol	Carrelage
2	Wc	3ème	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
	Chambre n°1	23	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
3	Chambre n°1	3ème	Plancher	Sol	Parquet flottant
			Soubassements	Toutes zones	Bois - Peinture
			Cheminée	С	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
4	Couloir	3ème	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet
			Plancher	Sol	Carrelage
5	Salle de Bains	3ème	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
6	Chambre n°2	3ème	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet flottant
			Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
7	Cálour/Culoire	2àme	Plancher	Sol	Parquet flottant
'	Séjour/Cuisine	3ème	Soubassement	Toutes zones	Bois - Peinture
			Portes placards	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant et bâtis intérieur	F	Bois - Peinture

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE								
Présence	A : A	miante	N : Non Amianté		a? : Probabilité de présence d'Amiante			
Etat de dégradation des	F, C, FP		BE : Bon état	DL : [Dégradations locales		ME : Mauvais état	
Matériaux	Autr	es matériaux	MND : Matériau(x) non dég	radé(s))	MD : Matériau(x) dégradé(s)		
Obligation matériaux de type	1 Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation							
Flocage, calorifugeage ou faux- plafond	2	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement						
(résultat de la grille d'évaluation)	3	3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement						
Recommandations des autres	EP	EP Evaluation périodique						
matériaux et produits.	AC1	AC1 Action corrective de premier niveau						
(résultat de la grille d'évaluation)	AC2	AC2 Action corrective de second niveau						

COMMENTAIRES

Amiante Amiante

7/12





Dans le cadre de la mission, seul les produits et matériaux visibles sans sondages destructifs ont pu être contrôlés.

ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

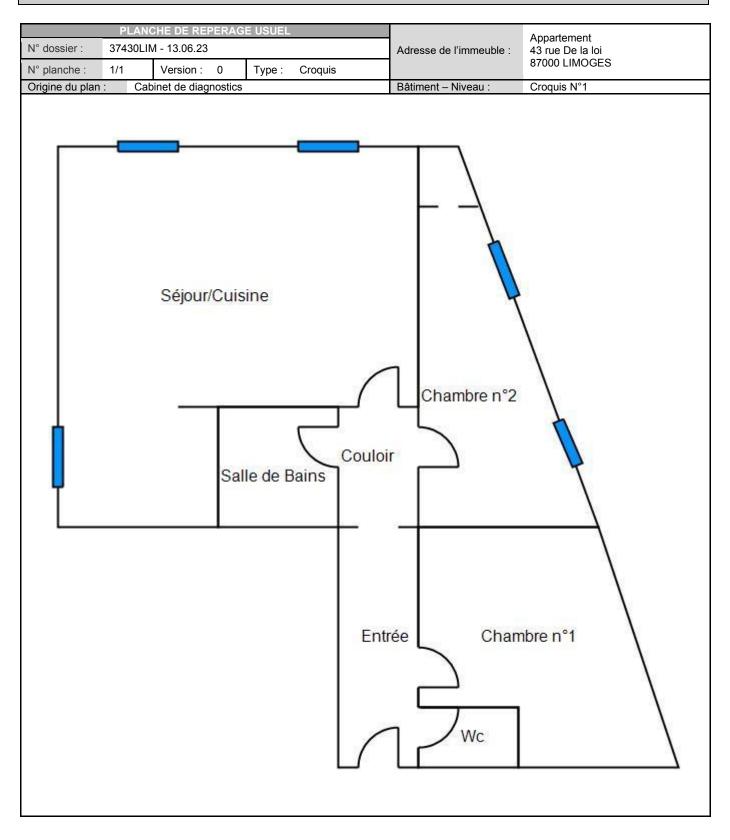
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org



ANNEXE 1 - CROQUIS



Amiante Amiant



ATTESTATION(S)



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

Référence: 4382809

NEXUS EUROPE SAS, en sa qualité de mandataire de certains Souscripteurs du Lloyd's et de Compagnies d'assurance par délégation de souscription No B1747230425 certifions que notre client :

CABEX 61 Allée de Faugeras 87100 Limoges

Est titulaire par notre intermédiaire d'un contrat de Responsabilité Civile Professionnelle et d'Exploitation sous le n° 425E834382809.

VALIDITÉ

LA PERIODE DE VALIDITE DE LA PRÉSENTE ATTESTATION S'ETEND DU 01/04/2023 AU 31/03/2024.

DESIGNATION DES ASSUREURS

Numéro de contrat	Garantie	Désignation et adresse des Assureurs
425E834382809 (n° mandat B1747230425)	responsabilité civile professionelle	Assureur: AXIS Specialty Europe SE 100% Mount Herbert Court, 34 Upper Mount Street, Dublin 2, Irlande.

CHAQUE SYNDICAT S'ENGAGEANT CHACUN POUR SA PART ET NON L'UN POUR L'AUTRE, SANS SOLIDARITE ENTRE EUX.

ACTIVITÉS GARANTIES

• Diagnostiqueur immobilier effectuant les diagnostics listés aux conditions spéciales.

NEXUS EUROPE, SAS au capital de 10.000€, SIREN 795 369 818 RCS Paris, APE 6622Z, dont le siège social se situe 22 Avenue de la Grande Armée, 75017 PARIS, est réglementée par l'ACPR, 4 place de Budapest, CS 92 459, 75436 Paris Cedex 09, et est immatriculée au registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance « ORIAS » sous le numéro 13010234. Pour plus d'information, consultez le site Web de l'ORIAS, catégorie "Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)" à l'adresse https://www.orias.fr/web/guest/search. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances.

Page 1 de 2

Document émis le 28 Avril 2023



CONDITIONS SPECIALES

CLAUSE EXPERT DIAGNOSTIC

Les missions de diagnostic garanties par ce contrat d'assurance sont les suivantes:

- Diagnostic Amiante avec et sans mention,
- Diagnostic Amiante avant travaux et démolition,
- Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP),
- Contrôle visuel après désamiantage,
- Constat du Risque d'Exposition au Plomb (CREP),
- Diagnostic de Risque d'Exposition au Plomb (DRIPP),
- Diagnostic Plomb avant travaux et démolition,
- Diagnostic HAP (Hydrocarbure Aromatique Polycyclique),
- Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) avec et sans mention,
 Audit énergétique réglementaire,
- État de l'installation intérieure Électrique,
- État de l'installation intérieure Gaz,
- Mesurage Loi Carrez,
- Mesurage Loi Boutin,
- Diagnostic Termites États parasitaires,
- Diagnostic Mérule,
- État des Risques et Pollution (ERP),
- Diagnostic Technique Global (DTG),
- Plan pluriannuel de travaux (PPT).

Toute mission de diagnostic de valeur vénale est exclue de ce contrat d'assurance.

L'exclusion 17 des Conditions Générales est dérogée afin de garantir les dommages causés directement ou indirectement par l'amiante et les champignons. L'exclusion pour les dommages liés à la moisissure toxique est maintenue.

Ce contrat d'assurance garantit les missions de diagnostics listées sous réserve que, pour les missions ayant une obligation de certification, la mission de diagnostic est réalisée par un professionnel certifié par un organisme indépendant accrédité par le COFRAC. Toute mission de diagnostic réalisé par l'Assuré ne satisfaisant pas cette clause sera exclue de ce contrat d'assurance.

OBSERVATIONS

Ces contrats d'assurance seront soumis aux lois de la République Française.

Les missions sont garanties en France et DOMs/TOMs/COMs/POMs.

La présente attestation est valable jusqu'au 31/03/2024, et ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat (remises à l'assuré) auxquelles elle se réfère. Elle ne constitue qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

L'attestation est valable sous réserve des dispositions de l'article L113-3 du code des assurances régissant le paiement de la cotisation.

Fait à PARIS, le 28/04/2023

NEXUS EURORE SAS AND en sa qualité de mandataire de certains

Souscripteurs du Lloyd's et de

Compagnies d'Assurance.

NEXUS EUROPE, SAS au capital de 10.000€, SIREN 795 369 818 RCS Paris, APE 6622Z, dont le siège social se situe 22 Avenue de la Grande Armée, 75017 PARIS, est réglementée par l'ACPR, 4 place de Budapest, CS 92 459, 75436 Paris Cedex 09, et est immatriculée au registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance « ORIAS » sous le numéro 13010234. Pour plus d'information, consultez le site Web de l'ORIAS, catégorie "Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)" à l'adresse https://www.orias.fr/web/guest/search. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L:512-6 et L:512-7 du Code des Assurances.

Page 2 de 2

Document émis le 28 Avril 2023

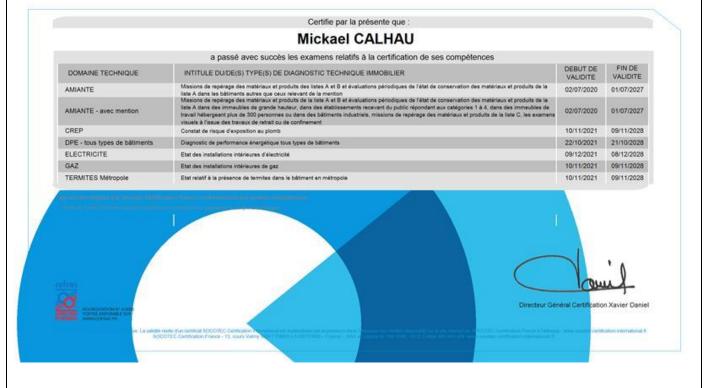
Amiante Amiante



CERTIFICAT DE QUALIFICATION









Diagnostics Amiante vente, Amiante location, Amiante avant travaux et démolition, Constat des Risques d'Exposition au Plomb, Certificat de superficie, Diagnostic de Performance Energétique individuel / tertiaire / immeuble, Gaz, Electricité, Mérule, Etat des Risques et Pollutions

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementair										
Le constat de risque d'exposition au plomb (CF de tous les revêtements du bien concerné, afin repérer, le cas échéant, les facteurs de dégrad. Les résultats du CREP doivent permettre de c (qui génèrent spontanément des poussières de	n d'identifier ceux contenant c lation du bâti permettant d'ide connaître non seulement le ris	du plomb, qu'ils entifier les situa sque immédiat	s soient dég ations d'insa t lié à la pré	radés ou non llubrité. sence de rev	, à décrire le êtements de	eur état de conser égradés contenant	vation et à t du plomb			
Quand le CREP est réalisé en application des revêtements extérieurs au logement (volet, por	evêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible). Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les evêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille,) Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple,									
Quand le CREP est réalisé en application de l' la partie extérieure de la porte palière). La recherche de canalisations en plomb ne fait				mmunes sont	concernés	(sans omettre, par	r exemple,			
Si le bien immobilier concerné est affecté en pa les locaux annexes de l'habitation, le CREP po	artie à des usages autres que	e l'habitation, le	e CREP ne			affectées à l'habita	tion. Dans			
B Objet du CREP										
☑ Les parties privatives		Avant I	a vente							
Occupées		Ou ava	nt la mis	e en locati	on					
Par des enfants mineurs : Q Oui Nombre d'enfants de moins de 6 ar										
Ou les parties communes d'un i	mmeuble	■ Avant t	ravaux							
C Adresse du bien		D Propr	riétaire							
Appartement 43 rue De la loi 87000 LIMOGES		Nom : Adresse :	Monsie	urXXX			$\searrow \searrow$			
E Commanditaire de la mission										
Nom : Monsieur Qualité :	$\langle \rangle \rangle \rangle$	Adresse:								
F L'appareil à fluorescence X					-					
Nom du fabricant de l'appareil : Nitc Modèle de l'appareil : FenX 2 N° de série : 2-0959	on	Nature du radionucléide :109 Cd Date du dernier chargement de la source :25/08/2021 Activité de la source à cette date :370 MBq (Valable 36 mois)								
G Dates et validité du constat		(Valable 5	o mois _j							
N° Constat : 37430LIM - 13.06.23		Date du rapport : 15/06/2023								
Date du constat : 13/06/2023 H Conclusion		Date limite	de valid	ité: 14/00	0/2024					
Conclusion	Classement des u	ınitác da di	agnostic							
Non mesurées	Classe 0	Class		Class	e 2	Classe	3			
l lotal	ombre %	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%			
101 2 1,98 %	91 90,10 %		7,92 %	0	0,00 %		,00 %			
Des revêtements non dégradés, non	n visibles (classe 1) ou				•		•			
Le propriétaire doit veiller à l'entretie		uvrant les ur ation future.	nités de di	agnostic de	classe 1	et 2, afin d'évite	er leur			
Auteur du constat										
Signature	Cabinet : CABEX									
1	Nom du responsable	: ROYON	Fabien							
1	Nom du diagnostiqu			kaël						
4	Organisme d'assura Police : 425E834382	nce: AXIS			ROPE SI	Ī				



SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT
RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP OBJET DU CREP ADRESSE DU BIEN PROPRIETAIRE COMMANDITAIRE DE LA MISSION L'APPAREIL A FLUORESCENCE X DATES ET VALIDITE DU CONSTAT CONCLUSION AUTEUR DU CONSTAT
RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES
ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ; ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION
L'AUTEUR DU CONSTAT
DECLARATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)
ETALONNAGE DE L'APPAREIL
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL
LE BIEN OBJET DE LA MISSION
OCCUPATION DU BIEN
LISTE DES LOCAUX VISITES
METHODOLOGIE EMPLOYEE

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X

ANNEXES



Si une remise sous tension a lieu

1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ; Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

2	RENSEIGNEMENTS CONC	ERNANT	L	A MISSION			
2.1	L'auteur du constat						
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : SOCOTEC CERTIFICATION FRANCE, Tour Nom et prénom de l'auteur du constat : CALHAU Mickaël 13 cours Valmy 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX Numéro de Certification de qualification : DTI 2006-010 Date d'obtention : 10/11/2021							
2.2	Déclaration ASN et personne compé	tente en radio	pro	otection (PCR)			
	claration ASN (DGSNR) : T870265 m du titulaire : CABEX		Date d'autorisation : 28/08/2019				
No	m de la personne compétente en Radiop	protection (PCF	₹) :				
2.3	Etalonnage de l'appareil						
	oriquant de l'étalon: ROTEM NIST de l'étalon: 2211		Concentration : 1 mg/cm² Incertitude : 0,01 mg/cm²				
Vé	Vérification de la justesse de l'appareil N° mes)	Date	Concentration (mg/cm²)		
En	début du CREP	1	1,04				
En	fin du CREP	192		13/06/2023	1,04		

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension	de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.							
2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel								
Nom du laboratoire : NC Nom du contact : NC	Coordonnées : NC							
2.5 Description de l'ensemble immobilier								
Année de construction : Antérieur au 1er janvier 1949 Nombre de bâtiments : 1	Nombre de cages d'escalier : 0 Nombre de niveaux : 1							
2.6 Le bien objet de la mission								
Adresse : Appartement 43 rue De la loi 87000 LIMOGES Type : Appartement Nombre de Pièces : 3 N° lot de copropriété : C1 Référence Cadastrale : NC	Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : 3ème Situation sur palier : Destination du bâtiment : Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)							
2.7 Occupation du bien								
L'occupant est	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :							
2.8 Liste des locaux visites								
Nº Local	Etago							



1	Entrée	3ème
2	Wc	3ème
3	Chambre n°1	3ème
4	Couloir	3ème
5	Salle de Bains	3ème
6	Chambre n°2	3ème
7	Séjour/Cuisine	3ème

2.9 Liste des locaux non visites

Néant, tous les locaux ont été visités.

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm2.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm2

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2);
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2);
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours a l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm2;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.



4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

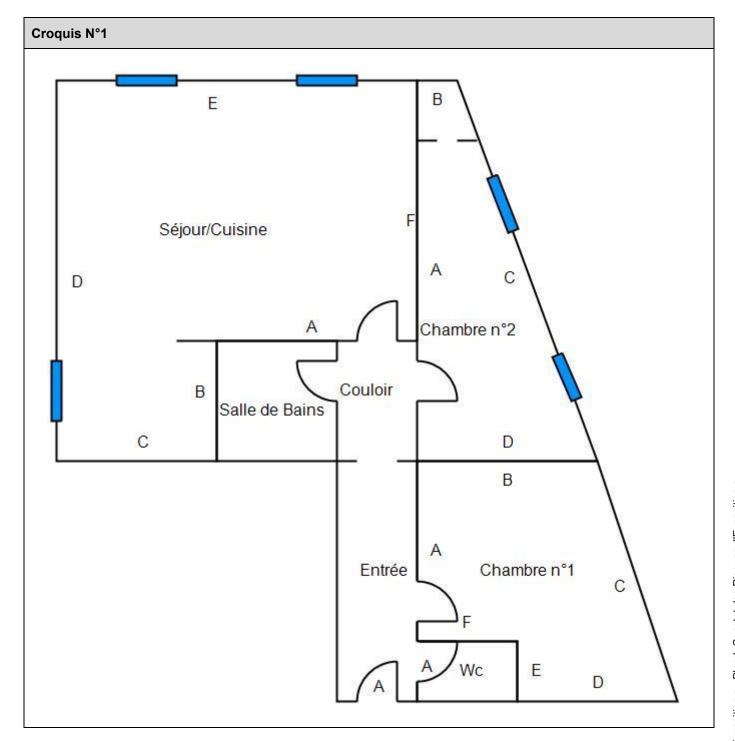
Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
≥ Seuil	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

5 CROQUIS



Constat des Risques d'Exposition au Plomb Constat des Risques d'Exposition au Plomb



RESULTATS DES MESURES

Loca	Local : Entrée (3ème)												
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revête appai		Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	rvations
2	A	Mur		Plâtre	Peint	ure	С	ND		0,1	0		
3							MD	ND		0,1			
14	Α	Porte	Ouvrant et bâtis	Bois	Peint	ure	С	ND		0,1	0		
15			extérieur				MD	ND		0,1			
16	Α	Porte	Ouvrant et bâtis	Bois	Peint	uro	С	ND		0,1	0		
17	Α	1 one	intérieur	DOIS	T Cirit	uic	MD	ND		0,1			
4	В	Mur		Plâtre	Peint	uro	С	ND		0,2	0		
5	Ь	iviui		rialle	reiiii	uie	MD	ND		0,1			
18	В	Plinthe		Bois	Peint	ure	С	ND		7	1		
6	•			DIA	.		С	ND		0,1			
7	С	Mur		Plâtre	Peint	ure	MD	ND		0,1	0		
8							С	ND		0,3			
9	D	Mur		Plâtre	Peint	ure	MD	ND		0,1	0		
12							С	ND		0,1			
13	Plafond	Plafond		Plâtre	Peint	ure	MD	ND		0,4	0		
10	Toutes	Di: II		5 :	5		С	ND		0,1			
11	zones	Plinthes		Bois	Peint	ure	MD	ND		0,1	0		
N	Nombre total d'unités de diagnostic			ostic	9	Non	nbre d'unit	és de	classe 3	0	% de d	classe 3	0,00 %

Loc	Local : Wc (3ème)											
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	vations
23	А	Mur		Plâtre	Peinture	С	ND		0,1	0		
24	A	IVIUI		ridile	Pelliture	MD	ND		0,1	U		
19	А	Porte	Ouvrant et bâtis	Bois	Peinture	С	ND		0,1	0		
20	A	Forte	extérieur	DOIS	remuie	MD	ND		0,1			
21		Porte	Ouvrant et bâtis	Bois	Peinture	С	ND		0,1	0		
22	Α	Porte	intérieur	BOIS	Peinture	MD	ND		0,1			
25		Mur		Plâtre	Peinture	С	ND		0,1			
26	В	IVIUI		Platie	Peinture	MD	ND		0,2	0		
27	С	Mur		Plâtre	Peinture	С	ND		0,1	0		
28	C	Mur		Platre	Peinture	MD	ND		0,2	U		
29	0			Plâtre	Deinton	С	ND		0,1			
30	D	Mur		Platre	Peinture	MD	ND		0,1	0		
31	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	С	ND		0,1			
32	Platond	Platond		Platre	Peinture	MD	ND		0,1	0		
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage	Non peint						Noi	n peint
N	Nombre total d'unités de diagnostic				8 N	ombre d'unit	és de	classe 3	0	% de c	lasse 3	0,00 %



Loca	al : Ch	ambre n°	'1 (3ème)										
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats	(mg/cm²)	Classement	Obser	rvations
33	A	Mur		Plâtre	Peinture	С	ND		0,	1	0		
34	A	iviui		rialle	remure	MD	ND		0,	1			
45 46	Α	Porte n°1	Ouvrant et bâtis extérieur	Bois	Peinture	C MD	ND ND		0,		0		
47			Ourrant at hâtia			С	ND		0,				
48	Α	Porte n°1	Ouvrant et bâtis intérieur	Bois	Peinture	MD	ND		0,		0		
35						С	ND		0,	1			
36	В	Mur		Plâtre	Peinture	MD	ND		0,	3	0		
67	В	Porte n°2	Ouvrant et bâtis intérieur	Bois	Peinture	С	ND		19	,2	1		
54	С	Cheminée		Bois	Peinture	С	ND		12	,5	1		
63			Allège de			С	ND		0,	1			
64	С	Fenêtre	fenêtre	Plâtre	Peinture	MD	ND		0,	1	0		
57	0	F **	Dormant et	D-i-	Deinture	С	ND		0,	3	•		
58	С	Fenêtre	ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	MD	ND		0,	3	0		
59	C	Fonâtro	Dormant et	Poio	Dointuro	С	ND		0,	1	•		
60	С	Fenêtre	ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	MD	ND		0,	1	0		
65	С	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	С	ND		0,	1	0		
66	C	i chette	Lilibrasure	rialie	reintare	MD	ND		0,	1			
55	С	Fenêtre	Tablette	Bois	Peinture	С	ND		0,	2	0		
56			1 45.04.0	20.0	· Gillian G	MD	ND		0,	1			
61	С	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	С	ND		0,	1	0		
62						MD	ND		0,	1	-		
37	С	Mur		Plâtre	Peinture	С	ND		0,	1	0		
38						MD	ND		0,	1			
39	D	Mur		Plâtre	Peinture	С	ND		0,		0		
40						MD	ND		0,	- ł			
50	E	Mur		Plâtre	Peinture	C	ND		0,		0		
51						MD	ND		0,	-			
52	F	Mur		Plâtre	Peinture	C	ND		0,		0		
53						MD	ND		0,				
43	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C MD	ND ND		0,		0		
41	Toutes	Dis-		D.:	Deini	С	ND		0,	2			
42	zones	Plinthes		Bois	Peinture	MD	ND		0,	2	0		
49	Toutes zones	Soubassements	3	Bois	Peinture	С	ND		25	,2	1		
N	ombre t	total d'unité	s de diagnos	stic	19 Nom	bre d'unité	s de c	lasse 3	0		% de c	lasse 3	0,00 %

Loc	Local : Couloir (3ème)												
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations			
68	Α	Mur	Plâtre	Peinture	С	ND		0,3	0				



N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revête appa		Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	rvations
69							MD	ND		0,2			
80	А	Porte	Ouvrant et bâtis	Bois	Pein	turo	С	ND		0,1	0		
81	А	Porte	extérieur	BOIS	Pein	lure	MD	ND		0,1	_ "		
82		Porte	Ouvrant et bâtis	Bois	Pein	4	С	ND		0,1			
83	Α	Porte	intérieur	BOIS	Pein	lure	MD	ND		0,1	0		
70	В			Distre	Dain	Peinture -	С	ND		0,3			
71	В	Mur		Plâtre	Pein	ture	MD	ND		0,1	0		
72	С			Distre	Dein	4	С	ND		0,1			
73	C	Mur		Plâtre	Pein	ture	MD	ND		0,1	0		
74	-			Blaz	5 .		С	ND		0,1			
75	D	Mur		Plâtre	Pein	ture	MD	ND		0,1	0		
78							С	ND		0,1			
79	Plafond	Plafond		Plâtre	Pein	ture	MD	ND		0,1	0		
76	Toutes	Diath		Deir		4	С	ND		0,1			
77	zones	Plinthes		Bois	Pein	Peinture		ND		0,1	0		
N	Nombre total d'unités de diagnostic			ostic	8	Non	nbre d'unit	és de	classe 3	0	% de (classe 3	0,00 %

Loc	Local : Salle de Bains (3ème)												
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêten appare		Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	rvations
88	А	Mur		Plâtre	Peintu	ro	С	ND		0,4	0		
89	^	ividi		Flatic	Femu	16	MD	ND		0,1	•		
84	А	Porte	Ouvrant et bâtis	Bois	Peintu	***	С	ND		0,1	0		
85	A	Porte	extérieur	Bois	Peintu	ie	MD	ND		0,2	_ ·		
86		Porte	Ouvrant et bâtis	Bois	Deintu	***	С	ND		0,1	0		
87	Α	Ропе	intérieur	Bois	Peinti	Peinture	MD	ND		0,1			
90				Dist	Deliator		С	ND		0,3	•		
91	В	Mur		Plâtre	Peintu	re	MD	ND		0,1	0		
92	0	Mur		Plâtre	Deliator		С	ND		0,1	•		
93	С	Mur		Platre	Peintu	re	MD	ND		0,1	0		
94							С	ND		0,1			
95	D	Mur		Plâtre	Peintu	re	MD	ND		0,1	0		
96	D. (.	D. (.		DIA	5		С	ND		0,1			
97	Plafond	Plafond		Plâtre	Peintu	re	MD	ND		0,1	0		
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage	Non pe	eint						No	n peint
N	ombre t	otal d'uni	tés de diagn	ostic	8	Non	nbre d'unit	és de	classe 3	0	% de d	classe 3	0,00 %

Loc	Local : Chambre n°2 (3ème)												
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations			
98	Α	Mur	Plâtre	Peinture	С	ND		0,1	0				





N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obser	vations
99						MD	ND		0,2			
110	А	Porte	Ouvrant et bâtis	Bois	Peinture	С	ND		0,1	0		
111	^	Forte	extérieur	DOIS	remure	MD	ND		0,1			
112	А	Porte	Ouvrant et bâtis	Bois	Peinture	С	ND		0,1	0		
113	,,	1 one	intérieur	2010	T ciritare	MD	ND		0,1			
100	В	Mur		Plâtre	Peinture	С	ND		0,1	0		
101						MD	ND		0,1			
124	С	Fenêtre n°1	Allège de	Plâtre	Peinture	С	ND		0,1	0		
125			fenêtre			MD	ND		0,1			
118	С	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant	Bois	Peinture	С	ND		0,1	0		
119			extérieurs			MD	ND		0,1			
120	С	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant	Bois	Peinture	С	ND		0,4	0		
121			intérieurs			MD	ND		0,1			
128	С	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	С	ND		0,1	0		
129						MD	ND		0,1			
114	С	Fenêtre n°1	Tablette	Bois	Peinture	С	ND		0,1	0		
115						MD	ND		0,1	+		
122	С	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	С	ND		0,1	0		
123						MD	ND		0,3			
116	С	Fenêtre n°2	Allège de fenêtre	Plâtre	Peinture	C MD	ND ND		0,1	0		
126			Dormant et			С	ND					
127	С	Fenêtre n°2	ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	MD	ND		0,2	0		
130			Dormant et			C	ND		0,1			
131	С	Fenêtre n°2	ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	MD	ND		0,1	0		
132			Interiours			С	ND		0,3			
133	С	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	MD	ND		0,3	0		
134						С	ND		0,1			
135	С	Fenêtre n°2	Tablette	Bois	Peinture	MD	ND		0,1	0		
136						С	ND		0,1			
137	С	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	MD	ND		0,1	0		
102						С	ND		0,2			
103	С	Mur		Plâtre	Peinture	MD	ND		0,2	0		
104						С	ND		0,1	†		
105	D	Mur		Plâtre	Peinture	MD	ND		0,1	0		
108					_	С	ND		0,1			
109	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	MD	ND		0,1	0		
106	Toutes					С	ND		0,2	_		
107	zones	Plinthes		Bois	Peinture	MD	ND		0,1	0		
N	Nombre total d'unités de diagnostic 20 Nombre d'unités de classe 3 0 % de classe 3											0,00 %



Loca	al : Sé	jour/Cuis	sine (3èm	e)								
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
138	A	Mur		Plâtre	Peinture	С	ND		0,1	0		
139	,,	11101			1 omtare	MD	ND		0,1			
150	Α	Porte n°1	Ouvrant et bâtis extérieur	Bois	Peinture	С	ND		0,1	0		
151			exterieur			MD	ND		0,1			
152 153	Α	Porte n°1	Ouvrant et bâtis intérieur	Bois	Peinture	C	ND ND		0,1	0		
140						MD C	ND		0,1			
141	В	Mur		Plâtre	Peinture	MD	ND		0,1	0		
142						С	ND		0,1			
143	С	Mur		Plâtre	Peinture	MD	ND		0,1	0		
191	D	Cheminée		Bois	Peinture	С	ND		22,5	1		
166	1	F 84 94	Allège de	Dist	Deintere	С	ND		0,1	•		
167	D	Fenêtre n°1	fenêtre	Plâtre	Peinture	MD	ND		0,1	0		
160	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant	Bois	Peinture	С	ND		0,3	0		
161	٥		extérieurs	20.0	1 omtare	MD	ND		0,1	Ů		
162	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant	Bois	Peinture	С	ND		0,1	0		
163			intérieurs			MD	ND		0,3			
168	D	Fenêtre n°1	Garde-corps	Métal	Peinture	C	ND		0,3	0		
169						MD	ND		0,1	 		
164 165	D	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C MD	ND ND		0,1	0		
144						C	ND		0,1			
145	D	Mur		Plâtre	Peinture	MD	ND		0,1	0		
159	D	Portes placards	5	Bois	Peinture	С	ND		15,2	1		
170		•				С	ND		0,1			
171	E	Fenêtre n°2	Allège de fenêtre	Plâtre	Peinture	MD	ND		0,3	0		
172	_		Dormant et			С	ND		0,1	_		
173	E	Fenêtre n°2	ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	MD	ND		0,1	0		
174	E	Fanâtra nº0	Dormant et	Deie	Deinture	С	ND		0,3	0		
175		Fenêtre n°2	ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	MD	ND		0,1	U		
176	Е	Fenêtre n°2	Garde-corps	Métal	Peinture	С	ND		0,1	0		
177						MD	ND		0,1			
178	E	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	С	ND		0,1	0		
179						MD	ND		0,1			
181	E	Fenêtre n°3	Allège de fenêtre	Plâtre	Peinture	C	ND ND		0,1	0		
182			Dormant et			MD C	ND ND		0,2	<u> </u> 		
183	E	Fenêtre n°3	ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	MD	ND ND		0,1	0		
185			Dormant et			C	ND		0,1	I		
186	E	Fenêtre n°3	ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	MD	ND		0,1	0		
187						С	ND		0,2			
188	E	Fenêtre n°3	Garde-corps	Métal	Peinture	MD	ND		0,2	0		
189	_		,,,,,		F	С	ND		0,1			
190	E	Fenêtre n°3	Volets	Bois	Peinture	MD	ND		0,1	0		



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revête appar		Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	rvations
154	E	Mur	Plåtre	Peint	ure	С	ND		0,1	0		
155						MD	ND		0,1			
156	F	Mur	Plâtre	Peint	ıre	С	ND		0,3	0		
157		With	i idii c	1 01110	uic	MD	ND		0,1			
180	F	Porte n°2 Ouvrant et bâtis intérieur	Bois	Peint	ure	С	ND		41,1	1		
148	Plafond	Plafond	Plâtre	Peint	uro	С	ND		0,1	0		
149	riaioiiu	Fialoliu	rialle	reiiiu	uie	MD	ND		0,3	Ů		
146	Toutes	Plinthes	Bois	Peinti		С	ND		0,3			
147	zones	Plintines	BUIS	Peinu	ure	MD	ND		0,1	0		
158	Toutes zones	Soubassement	Bois	Peint	ure	С	ND		47,9	1		
N	ombre t	total d'unités de diagno	ostic	29	Nom	bre d'unité	és de c	classe 3	0	% de c	lasse 3	0,00 %

LEGENDE			
Localisation	HG: en Haut à Gauche	HC: en Haut au Centre	HD: en Haut à Droite
	MG: au Milieu à Gauche	C: au Centre	MD: au Milieu à Droite
	BG: en Bas à Gauche	BC: en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé	NV : Non visible	Э
rtatare ace acgradations	EU : Etat d'usage	D : Dégradé	

7 COMMENTAIRES

Néant

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3		₽
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3		Ø
Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		₩
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local		 ✓
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité		⊠ ′

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée :

Oui
Non

37430LIM - 13.06.23 P



9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»



10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement!
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- · Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

37430LIM - 13.06.23 P 14/15



Récapitulatif des mesures positives

Loc	Local : Entrée (3ème)									
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
18	В	Plinthe	Bois	Peinture	С	ND		7	1	

Local: Wc (3ème)

Aucune mesure positive

Loc	Local : Chambre n°1 (3ème)									
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
67	В	Porte n°2 Ouvrant et bâtis intérieur	Bois	Peinture	С	ND		19,2	1	
54	С	Cheminée	Bois	Peinture	С	ND		12,5	1	
49	Toutes zones	Soubassements	Bois	Peinture	С	ND		25,2	1	

Local: Couloir (3ème)

Aucune mesure positive

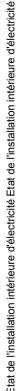
Local : Salle de Bains (3ème)

Aucune mesure positive

Local: Chambre n°2 (3ème)

Aucune mesure positive

Loc	Local : Séjour/Cuisine (3ème)									
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
191	D	Cheminée	Bois	Peinture	С	ND		22,5	1	
159	D	Portes placards	Bois	Peinture	С	ND		15,2	1	
180	F	Porte n°2 Ouvrant et bâtis intérieur	Bois	Peinture	С	ND		41,1	1	
158	Toutes zones	Soubassement	Bois	Peinture	С	ND		47,9	1	





Diagnostics Amiante vente, Amiante location, Amiante avant travaux et démolition, Constat des Risques d'Exposition au Plomb, Certificat de superficie, Diagnostic de Performance Energétique individuel / tertiaire / immeuble, Gaz, Electricité, Mérule, Etat des Risques et Pollutions

DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation.

1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

Localisation du ou des immeubles bâti(s)

Département : **HAUTE VIENNE** Commune : **LIMOGES (87000)** Adresse : **43 rue De la loi**

Lieu-dit / immeuble : Appartement

Réf. Cadastrale: NC

Désignation et situation du lot de (co)propriété :

Etage : 3ème N° de Lot : C1 Type d'immeuble : Appartement

Date de construction : Antérieur au 1er janvier 1949

Année de l'installation : > à 15 ans

Distributeur d'électricité : Enedis

Rapport n°: 37430LIM - 13.06.23 ELEC

La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

Identité du donneur d'ordre

Nom / Prénom :

• Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle : 🗹

Autre le cas échéant (préciser)

•

3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

Identité de l'opérateur :

Nom : **CALHAU** Prénom : **Mickaël**

Nom et raison sociale de l'entreprise : **CABEX**

Adresse : 61 Allée de Faugeras

87100 LIMOGES N° Siret : 79300625500046

Désignation de la compagnie d'assurance : AXIS SPECIALITY EUROPE SE

N° de police : 425E834382809 date de validité : 31/03/2024

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : SOCOTEC

CERTIFICATION FRANCE, le 09/12/2021, jusqu'au 08/12/2028

 N° de certification : DTI 2006-010

37430LIM - 13.06.23 ELEC 1/7



4

RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5

CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

Néant

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

Néant

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

Néant

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

Néant

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Néant

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

37430LIM - 13.06.23 ELEC 2I7

3/7



Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Néant

(1)

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

⁽¹⁾ Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.6 a3)	Tous les CIRCUITS autres que ceux alimentant des socles de prises de courant sont reliés à la terre.	Présence de lustres et/ou circuits encastrés
B.5.3 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	Non visible

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou,si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

- (1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 Annexe C
- (2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :
 - « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.»;
 - « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC: de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.»;
 - « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.»;
 - « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
 - « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
 - « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
 - « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
 - « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
 - « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
 - « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
 - Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Néant

Installations ou parties d'installation non couvertes

37430LIM - 13.06.23 ELEC





Les installations ou parties de l'installation cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic, conformément à la norme NF C16-600 :

Le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

INSTALLATION DE MISE A LA TERRE située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (PRISE DE TERRE, CONDUCTEUR DE TERRE, borne ou barrette principale de terre, LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation): existence et caractéristiques;

Téléphone : 05 55 48 99 35 – Email : <u>expertises@cabex87.fr</u> – <u>www.cabex87.fr</u> RCS LIMOGES 793 006 255 - Société au capital de 40 000 €



EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'**urgence**, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre :

Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Dispositif de protection contre les surintensités :

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l' origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct :

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

37430LIM - 13.06.23 ELEC 5/7





Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9

IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 15/06/2023 Date de fin de validité : 14/06/2026 Etat rédigé à LIMOGES Le 15/06/2023 Nom : CALHAU Prénom : Mickaël 4

Etat de l'installation intérieure d'électricité Etat de l'installation intérieure d'électricité



ANNEXE 1 - PHOTO(S) DES ANOMALIES

7/7



Diagnostics Amiante vente, Amiante location, Amiante avant travaux et démolition, Constat des Risques d'Exposition au Plomb, Certificat de superficie, Diagnostic de Performance Energétique individuel / tertiaire / immeuble, Gaz, Electricité, Mérule, Etat des Risques et Pollutions

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997.

A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Appartement

Nombre de Pièces : 3 Etage : 3ème

Numéro de lot : C1 Référence Cadastrale : NC Adresse:

Appartement 43 rue De la loi 87000

LIMOGES

Bâtiment : Escalier : Porte :

Propriété de:

Mission effectuée le : 13/06/2023 Date de l'ordre de mission : 13/06/2023 N° Dossier : 37430LIM - 13.06.23 C

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

Total: 72,49 m²

(Soixante-douze mètres carrés quarante-neuf)

Commentaires: Néant

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez
Entrée	3ème	5,80 m²	0,00 m²
Wc	3ème	1,25 m²	0,00 m²
Chambre n°1	3ème	11,91 m²	0,00 m²
Couloir	3ème	1,90 m²	0,00 m²
Salle de Bains	3ème	4,48 m²	0,00 m²
Chambre n°2	3ème	10,50 m²	0,00 m²
Séjour/Cuisine	3ème	36,65 m²	0,00 m²
Total		72,49 m²	0,00 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par CABEX qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

à LIMOGES, le 15/06/2023

Nom du responsable : ROYON Fabien

Le Technicien : Mickaël CALHAU



DOCUMENTS ANNEXES

